



Pôle PETITE ENFANCE « Planète Bambins »

264 Route de Nîmes - 30 150 Roquemaure



Crèche collective

Multi Accueil « L'Auceloun »

Responsable : Mme Natacha Belloir
04.66.82.83.97
auceloun@mairie-roquemaure.fr

Assistant.es maternel.les

Relais Petite Enfance (R.P.E.)

Responsable : Mme Carole Breschet
04.34.62.00.21
rpe@mairie-roquemaure.fr

NOTICE de PRE-INSCRIPTION

Les modes d'accueil sur la commune

L'accueil individuel

Les assistant(e)s maternel(le)s accueillent les enfants à leur domicile et sont directement employé(e)s par les parents. Ils/elles sont agréé(e)s par le Conseil Départemental. Une puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) leur rend visite régulièrement. Ils/Elles participent également à la formation continue pour enrichir et renouveler leurs compétences.

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli par un/une assistant(te) maternel(le) ou une garde à domicile :

Carole Breschet, responsable du RPE (Relais Petite Enfance) communal « planète bambins » peut vous aider dans vos recherches. Son rôle est d'accompagner, d'une part, **les familles**, et d'autre part, les professionnel(le)s de l'accueil individuel (**assistants/assistantes maternelles**).

1- La responsable du RPE est à votre écoute

- elle vous aide dans vos démarches, votre recherche d'un/une assistant/te maternel/le, et facilite votre mise en relation avec elles/eux
- elle peut vous orienter vers d'autres partenaires de l'accompagnement à la parentalité.

2- **La responsable du RPE accompagne également les assistant/tes maternel/les**, en leur offrant un espace pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles. De plus, les locaux du RPE permettent des matinées de partage et d'éveil pour les enfants, en accueillant les professionnels avec les enfants dont elles/ils s'occupent. Ces moments de rencontres permettent :

- de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes
- d'enrichir et d'éveiller la curiosité des enfants par des propositions variées (atelier d'éveil musical, atelier peinture, atelier de motricité, temps de conte ...)

Le R.P.E. est ouvert toute l'année (hors 5 semaines de fermeture)

L'accueil collectif

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli au sein **d'une crèche collective** :

Le multi-accueil communal « L'AUCELOUN » peut accueillir jusqu'à 30 enfants. **Natacha Belloir en est la directrice.**

Le multi-accueil est organisé en 3 sections et chacune accueille les enfants en fonction de leur âge. Chaque section a une professionnelle référente pour aider aux repères de votre enfant. La journée est organisée en suivant le rythme et l'âge des enfants. Les couches et repas sont fournis par la structure. Les repas sont livrés chaque matin et confectionnés par un prestataire (Terres de cuisine) dont la cuisine centrale est à proximité d'Avignon.

Les horaires d'ouverture : 7h30 – 18h30, avec 5 semaines de fermeture par an (1 semaine aux vacances de printemps, 3 semaines au mois d'août et 1 semaine aux vacances des fêtes de fin d'année).

La commission d'attribution des places

Elle se tient entre **les mois d'avril et mai** de chaque année. **Elle statue sur les accueils réguliers** (quelques soit le nombre d'heures par semaine).

Les accueils occasionnels sont traités au cas par cas en lien avec la directrice de la crèche.

Les membres de la commission sont tenus à une stricte confidentialité des données énoncées lors des examens des dossiers.

Le multi-accueil est ouvert à toutes les familles, ce sont les critères de la grille mise en place qui détermine les priorités.

La grille de critères vous permet de connaître le fonctionnement de la commission d'attribution des places.

La grille de critères est complétée à l'aide des renseignements fournis dans la fiche de préinscription que vous devez remplir, accompagnée des documents et justificatifs demandés.

La commission est composée de Mme La Maire, de l'élue adjointe en charge de l'enfance, la directrice de la crèche, la responsable du RPE, la directrice générale des services, la chargée de coopération ctg.

Les critères d'attribution des places

La commission d'attribution des places étudie, le plus équitablement possible, toutes les demandes des familles. Les dossiers sont étudiés à partir des informations suivantes :

- votre situation familiale : parent résidant ou non à Roquemaure, parent travaillant à Roquemaure ou agent de la collectivité, parent isolé (l'autre parent absent),
- votre enfant : s'il fréquente déjà le multi –accueil (occasionnel, depuis plus de 6 mois), une naissance multiple ou la fréquentation du multi accueil par une fratrie,
- Votre situation professionnelle : les 2 parents travaillent ou en formation, en recherche d'emploi.

Certains autres critères sont pris en considération, comme : être une famille monoparentale, jeunes parents (moins de 21 ans), des conditions liées à la santé, au handicap (parents/enfants), la présence de difficultés sociales.

Ou encore, la durée du contrat demandé, l'ancienneté de la demande.

La commission étudie les dossiers en cohérence les uns par rapport aux autres.





Pôle PETITE ENFANCE « Planète Bambins »

264 Route de Nîmes - 30 150 Roquemaure



Crèche collective

Multi Accueil « L'Auceloun »

Responsable : Mme Natacha Belloir
04.66.82.83.97
auceloun@mairie-roquemaure.fr

Assistant.es maternel.les

Relais Petite Enfance (R.P.E.)

Responsable : Mme Carole Breschet
04.34.62.00.21
rpe@mairie-roquemaure.fr

NOTICE de PRE-INSCRIPTION

Les modes d'accueil sur la commune

L'accueil individuel

Les assistant(e)s maternel(le)s accueillent les enfants à leur domicile et sont directement employé(e)s par les parents. Ils/elles sont agréé(e)s par le Conseil Départemental. Une puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) leur rend visite régulièrement. Ils/Elles participent également à la formation continue pour enrichir et renouveler leurs compétences.

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli par un/une assistant(te) maternel(le) ou une garde à domicile :

Carole Breschet, responsable du RPE (Relais Petite Enfance) communal « planète bambins » peut vous aider dans vos recherches. Son rôle est d'accompagner, d'une part, **les familles**, et d'autre part, les professionnel(le)s de l'accueil individuel (**assistants/assistantes maternelles**).

1- La responsable du RPE est à votre écoute

- elle vous aide dans vos démarches, votre recherche d'un/une assistant/te maternel/le, et facilite votre mise en relation avec elles/eux
- elle peut vous orienter vers d'autres partenaires de l'accompagnement à la parentalité.

2- La responsable du RPE accompagne également les assistant/tes maternel/les, en leur offrant un espace pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles. De plus, les locaux du RPE permettent des matinées de partage et d'éveil pour les enfants, en accueillant les professionnels avec les enfants dont elles/ils s'occupent. Ces moments de rencontres permettent :

- de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes
- d'enrichir et d'éveiller la curiosité des enfants par des propositions variées (atelier d'éveil musical, atelier peinture, atelier de motricité, temps de conte ...)

Le R.P.E. est ouvert toute l'année (hors 5 semaines de fermeture)

L'accueil collectif

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli au sein **d'une crèche collective** :

Le multi-accueil communal « L'AUCELOUN » peut accueillir jusqu'à 30 enfants. **Natacha Belloir en est la directrice.**

Le multi-accueil est organisé en 3 sections et chacune accueille les enfants en fonction de leur âge. Chaque section a une professionnelle référente pour aider aux repères de votre enfant. La journée est organisée en suivant le rythme et l'âge des enfants. Les couches et repas sont fournis par la structure. Les repas sont livrés chaque matin et confectionnés par un prestataire (Terres de cuisine) dont la cuisine centrale est à proximité d'Avignon.

Les horaires d'ouverture : 7h30 – 18h30, avec 5 semaines de fermeture par an (1 semaine aux vacances de printemps, 3 semaines au mois d'août et 1 semaine aux vacances des fêtes de fin d'année).

La commission d'attribution des places

Elle se tient entre **les mois d'avril et mai** de chaque année. **Elle statue sur les accueils réguliers** (quelques soit le nombre d'heures par semaine).

Les accueils occasionnels sont traités au cas par cas en lien avec la directrice de la crèche.

Les membres de la commission sont tenus à une stricte confidentialité des données énoncées lors des examens des dossiers.

Le multi-accueil est ouvert à toutes les familles, ce sont les critères de la grille mise en place qui détermine les priorités.

La grille de critères vous permet de connaître le fonctionnement de la commission d'attribution des places.

La grille de critères est complétée à l'aide des renseignements fournis dans la fiche de préinscription que vous devez remplir, accompagnée des documents et justificatifs demandés.

La commission est composée de Mme La Maire, de l'élue adjointe en charge de l'enfance, la directrice de la crèche, la responsable du RPE, la directrice générale des services, la chargée de coopération ctg.

Les critères d'attribution des places

La commission d'attribution des places étudie, le plus équitablement possible, toutes les demandes des familles. Les dossiers sont étudiés à partir des informations suivantes :

- votre situation familiale : parent résidant ou non à Roquemaure, parent travaillant à Roquemaure ou agent de la collectivité, parent isolé (l'autre parent absent),
- votre enfant : s'il fréquente déjà le multi –accueil (occasionnel, depuis plus de 6 mois), une naissance multiple ou la fréquentation du multi accueil par une fratrie,
- Votre situation professionnelle : les 2 parents travaillent ou en formation, en recherche d'emploi

Certains autres critères sont pris en considération, comme : être une famille monoparentale, jeunes parents (moins de 21 ans), des conditions liées à la santé, au handicap (parents/enfants), la présence de difficultés sociales.

Ou encore, la durée du contrat demandé, l'ancienneté de la demande.

La commission étudie les dossiers en cohérence les uns par rapport aux autres.

